



---

## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 23 janvier 2020, le Conseil municipal a adopté les délibérations et la résolution municipale suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 1'653'338.— TTC (dont CHF 78'730.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'extension de la zone piétonne, à son aménagement provisoire et à sa mise en valeur par un concept artistique. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N°61.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet. D'octroyer prioritairement aux habitants et commerçants riverains et des rues impactées par la présente mesure et qui le désirent une place de stationnement. Ceci pendant une durée d'une année dans deux des trois parkings souterrains publics propriétés de la Ville de Carouge, soit sous les places de l'Octroi et de Sardaigne.

**(DA 184A -2019) Décision prise par 22 oui, 4 non et 6 abstentions**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 272'000.— (dont CHF 10'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal et CHF 50'000.— d'honoraires de mandataires pour l'estimation du coût cible d'une variante de projet de piscine sans programme de Wellness) destiné à une étude préliminaire pour la réalisation d'un centre aquatique sis 53 route de Veyrier, parcelle N° 3188 à Carouge. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N°34.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(DA 190A-2019) Décision prise par 31 oui, 0 non et 1 abstention**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit pour la réalisation de CHF 179'200.— TTC (dont CHF 8'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au remplacement et la pose de 30 horodateurs de nouvelle génération. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 179'200.—, dès l'utilisation du bien estimée à 2021 en 10 annuités, sous rubrique 61.33.

**(DA 196-2020) Décision prise par 27 oui, 0 non et 4 abstentions**

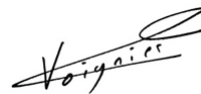
De soutenir la proposition consistant à prévoir des membres suppléant-e-s au sein des Conseils municipaux comme proposé dans le PL 12584.

**(RM 006-2020) Décision prise par 21 oui, 7 non et 4 abstentions**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 mars 2020.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Voignier', with a stylized flourish above the name.

Alain Voignier

Carouge, le 28 janvier 2020/dvo